



Haute Ecole de la Province de Liège

Master en Expertise Comptable et Fiscale

*Formation organisée en codiplomation
avec la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) et la Haute
Ecole de Namur – Liège – Luxembourg (HENALLUX)*

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT

Année académique 2023-2024

1. Identification de la Haute Ecole référente

1. Nom de la Haute Ecole : **Haute Ecole Libre Mosane (HELMo)**
2. Adresse du siège social : **Mont St-Martin 41 - 4000 Liège**
3. Réseau : **libre confessionnel**

2. Identification de la formation

1. Intitulé de la section concernée : **Master en expertise comptable et fiscale**
2. Localisation de la formation : **HELMo Campus Guillemins 25 rue de Harlez 4000 Liège et HEPL Campus 2000 Avenue Montesquieu, 6 4101 Jemeppe (Seraing)**
3. Classement de la formation :
 - a) Enseignement supérieur de type : **long**
 - b) Secteur : **Sciences humaines et sociales**
 - c) Domaine : **Sciences économiques et de gestion**
 - d) Grade académique: **Master en Expertise Comptable et Fiscale**

3. Présentation générale de la formation et du profil d'enseignement

Le Master en Expertise Comptable et Fiscale (en alternance) est un nouveau Master en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2022-2023.

Il prépare des professionnels de haut niveau aux métiers d'expert-comptable et de conseiller fiscal. Le titulaire de ce diplôme dispose de savoirs généraux et disciplinaires hautement spécialisés qui lui permettent d'occuper une fonction à responsabilités centrée sur la gestion en général ou dans un domaine particulier de l'expertise comptable et fiscale.

Profil professionnel

Le Master en Expertise Comptable et Fiscale organisé par l'enseignement supérieur de type long correspond au niveau 7 du cadre européen de certification. Le titulaire de ce diplôme dispose d'une formation générale en gestion et d'une spécialisation en comptabilité et en fiscalité. Il est capable d'exploiter ses connaissances dans le cadre de situations professionnelles diverses et complexes, mais aussi pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation et développer de nouveaux savoirs dans différents domaines.

Les titulaires de ce diplôme, en tant que professionnels du chiffre, exercent leurs activités dans les domaines spécialisés de la gestion, de la comptabilité, de la fiscalité, dans tous les secteurs d'activité. Il n'est dès lors pas possible de définir un seul profil professionnel qui serait une référence correcte pour tous les titulaires d'un master en expertise comptable et fiscale. Ce programme développe les compétences et l'expertise nécessaires pour rejoindre l'ITAA (Institute for Tax Advisors and Accountants) et acquérir les titres d'expert-comptable certifié de conseiller fiscal certifié après obtention de l'agrément professionnel.

Compétences

1. S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- Travailler, aussi bien de manière autonome qu'en équipe - en ce compris au sein d'un réseau de pairs et d'experts - dans le respect de la culture de l'entreprise* ;
- Élaborer et proposer des solutions à des problèmes complexes, touchant le cas échéant à plusieurs domaines différents, avec méthode, rigueur, précision, proactivité et créativité ;
- Adopter une attitude éthique ;
- Respecter les règles déontologiques et notamment la législation anti-blanchiment et la politique d'acceptation des clients ;
- Adopter une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles ;

- Interagir avec la communauté en intégrant des valeurs humanistes, d'intégrité, de respect de la législation, de solidarité citoyenne, de développement durable ;
- Se construire de manière autonome un plan de formation permanente de manière à développer son expertise et ses pratiques.

2. Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

- Recueillir, vérifier et transmettre les informations, y compris dans un contexte multilingue et/ou international ;
- Fournir des conseils et des services dans ses domaines d'expertise ;
- Formuler des avis en toutes matières fiscales ;
- Aider à l'accomplissement des obligations fiscales, le cas échéant assurer une représentation auprès des différentes administrations fiscales et des autorités ;
- Fournir des informations fiables en matières comptables, financières, juridiques et fiscales et accompagner dans toutes les étapes de la vie d'une organisation ;
- Assurer une communication appropriée avec les différents acteurs dans le cadre de ses missions ;
- Structurer sa pensée et s'exprimer clairement par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs ;
- Communiquer de façon efficace et respectueuse en faisant preuve de capacité d'écoute, d'empathie et d'assertivité.

3. Mobiliser les savoirs et savoir-faire techniques propres à l'expertise comptable et fiscale

- Organiser la comptabilité et les services comptables ;
- Conseiller et accompagner en matière d'assistance administrative et d'organisation comptable ;
- Déterminer des résultats comptables et établir des comptes annuels individuels et consolidés, conformément aux dispositions légales en la matière en appliquant le cas échéant les normes internationales ;
- Maîtriser les techniques de consolidation et conseiller les groupes ;
- Tenir la comptabilité de l'ouverture à l'établissement des comptes annuels ;
- Vérifier et redresser tous les documents comptables dans le cadre de son mandat ;
- Établir le résultat fiscal et les documents fiscaux ;
- Prodiguer des conseils fiscaux ;
- Optimiser la situation fiscale et patrimoniale ;
- Poser un regard critique sur la situation financière et le fonctionnement d'une entreprise*, en ce compris dans le respect des différentes législations en vigueur ;
- Rédiger en toute indépendance des rapports d'expertise (privés et judiciaires) pour les entreprises et les organisations ;
- Exécuter des missions spéciales avec rapports et attestation pour des tiers,

afin d'accompagner le client dans ses obligations comptables et fiscales et d'appliquer correctement la législation en tenant compte des règles de déontologie et des normes professionnelles [Remarque : missions légalement réservées aux experts-comptables certifiés par l'ITAA].

4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- Comprendre et assimiler les problématiques de son client, de l'entreprise* et de son environnement ;
- Contrôler la comptabilité de l'entreprise* : notamment, s'assurer de la cohérence et de la pertinence des données, veiller à la conformité de la comptabilité aux exigences légales ;
- Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise ;
- Cerner et définir les problématiques éventuelles et élaborer des solutions et formuler des recommandations ;
- Organiser et optimiser le système d'information comptable et s'assurer de sa cohérence ;
- Accompagner le ou les gestionnaires lors de toutes les étapes de la vie d'une organisation notamment en fournissant des services et des conseils en matière de création, de gestion, de restructuration, de transmission ou de liquidation.

5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

- Élaborer et implémenter des dispositifs innovants de gestion des flux d'information économique et comptable notamment en matière de développement des outils et services numériques ;
- Développer et actualiser ses connaissances et ses compétences spécialisées ;
- Articuler ses savoirs issus de différentes disciplines
- Organiser le processus Planifier et élaborer, éventuellement en équipe, en fonction d'objectifs prédéfinis, toutes les étapes d'un projet complexe et s'y engager dans le respect des délais de rigueur ;
- Élaborer, assurer le suivi et actualiser les procédures de contrôle interne et externe ;
- Travailler en équipe, en coordonner les activités et en évaluer les résultats.

**entreprise(s) : le terme « entreprise(s) » recouvre tous types d'institutions, organisations, associations, publiques ou privées, exerçant en personne physique ou sociétés, industrielles, commerciales ou relevant du non-marchand, nationales ou internationales, dans lesquelles l'expert-comptable est amené à exercer ses activités»*

Contexte de travail du diplômé en Master en Expertise Comptable et Fiscale

Le titulaire d'un Master en Expertise Comptable et Fiscale dispose de savoirs généraux et disciplinaires hautement spécialisés qui lui permettent d'occuper une fonction à responsabilités centrée sur la gestion en général ou dans un domaine particulier de l'expertise comptable et fiscale.

Il s'intègre facilement et efficacement dans tout type d'organisation, qu'il s'agisse

- d'organisations de petite, moyenne ou grande taille ;
- de structures nationales ou internationales, publiques ou privées ;
- de structures avec ou sans but lucratif, du secteur marchand ou non marchand;
- de différents secteurs d'activités.

Il peut avoir un statut d'employé ou de cadre, devenir travailleur indépendant ou dirigeant d'entreprise(s).

Il occupe généralement des postes d'encadrement en finance relatif à la comptabilité et à la fiscalité. Il contribue à la gestion optimale des moyens dont dispose l'organisation.

Modifications du programme d'études pour 2023-2024 : identification et motivations

La grille du Master doit être adaptée pour donner droit à un maximum de dispenses à l'examen d'aptitude de l'ITAA (13 au lieu de 6 sur 17). Pour rappel, la grille initiale avait été fortement influencée par HEC qui se souciait peu de l'ITAA. HEC s'étant retiré du projet deux jours avant le dépôt du dossier à l'ARES, il n'avait pas été possible de revoir la première version de la grille de formation. »

Modifications d'activité d'apprentissage

MASTER 1

- Droit comptable et législation : rappels cours de comptabilité, bien nécessaires pour aborder le Master
- Consolidation : adapté et rebaptisé « Comptes consolidés et législation relative aux comptes consolidés » afin de mieux correspondre aux exigences et au libellé de l'ITAA, statu quo au niveau des crédits, permet d'obtenir 3 crédits de dispense.
- Comptabilité internationale, 3 crédits est scindée en 2 UE : Principes de législation européenne : permettant d'obtenir 1 crédit de dispense à l'ITAA et « Droit fiscal européen et international » : permettant d'obtenir 1 crédit complémentaire de dispense à l'ITAA.
- Fiscalité directe : de la personne physique et de son patrimoine : devient Impôt des personnes physiques : reste inchangé en M1 au niveau des crédits : 3. Sont ajoutés au M2 : 3 crédits afin de permettre d'obtenir une dispense de 6 crédits à l'ITAA.
- Impôt des sociétés : même justification qu'IPP, permet d'obtenir 6 crédits de dispense ITAA avec le cours du Bloc 2.
- Fiscalité indirecte : TVA - Douanes et accises : devient Taxe sur la valeur ajoutée et douane : le cours est scindé en 2 UE différentes. L'ITAA nous a signalé que la matière « douane » ne permet pas d'obtenir la dispense en TVA qui est de 5 crédits au total. Le cours de TVA sera aussi présent au M2 à concurrence de 2 crédits au M2 afin de permettre d'obtenir 5 crédits de dispense au total à l'ITAA. Le cours de Douanes et Accises devient une UE séparée à 2 crédits.

- Procédure fiscale : statu quo, 3 crédits (3 crédits de dispense ITAA).
- Droit des sociétés, des ASBL et des personnes morales, devient « Droit des sociétés et des associations » : pour mieux correspondre aux exigences de l'ITAA, crédits inchangés : 4 (de dispense ITAA aussi).
- Transmission, valorisation et financement des entreprises rebaptisé « Valorisation, transmission et financement des entreprises » : diminution de 1 crédit, sur proposition du professeur en charge du cours : pas de dispense possible à l'ITAA
- Gestion d'équipe, communication et mise en situation : statu quo, 4 crédits.
- Ethique, gouvernance et déontologie, passe du M2 au M1 en devient « Déontologie et lois anti-blanchiment » pour permettre d'équilibrer la grille. Cette matière a pour objectif de préparer au mieux les étudiants, qu'ils aient ou non l'intention d'entrer à l'ITAA qui n'accorde de toutes façons pas de dispense pour cette matière.
- Anglais : 3 crédits : supprimé, pas de dispense possible à l'ITAA, alignement avec les autres consortiums
- Stage en immersion : statu quo, 24 crédits.

MASTER 2

- Comptabilité approfondie et fiscalité : 3 crédits (de dispense ITAA aussi)
- Analyse financière et critique des comptes annuels : nouveau cours qui permet d'obtenir 4 crédits de dispense à l'ITAA
- Impôt des personnes physiques : 3 crédits sont ajoutés au M2 afin de permettre d'obtenir une dispense de 6 crédits à l'ITAA.
- Impôts des sociétés : plus 3 crédits pour obtenir 6 crédits de dispense à l'ITAA au total avec le M1.
- TVA : plus 2 crédits au M2 afin de permettre d'obtenir 5 crédits de dispense au total à l'ITAA.
- Droit d'enregistrement et succession – Fiscalité régionale et locale : nouveau cours de 2 crédits qui permet d'obtenir 2 crédits de dispenses à l'ITAA.
- Audit : rebaptisé « Contrôle externe » : permettant d'obtenir 5 crédits de dispense ITAA
- Contrôle interne : nouveau cours permettant d'obtenir 2 crédits de dispense ITAA
- Conseil et stratégie : passe de 5 à 4 crédits (pas de dispense ITAA), cours réflexif qui permet d'atteindre le niveau 7 du CEC.
- Sociologie fiscale : nouveau cours permettant d'ouvrir l'aspect réflexif et d'atteindre le niveau 7 du CEC.
- Anglais : 3 crédits : supprimé, pas de dispense possible à l'ITAA, alignement avec les autres consortiums
- Droit pénal des affaires : 2 crédits : supprimé, pas de dispense possible à l'ITAA
- Gestion du changement : 3 crédits : supprimé, pas de dispense possible à l'ITAA
- Management stratégique, y compris digitalisation : 5 crédits, supprimé, pas de dispense possible à l'ITAA
- Mémoire projet en entreprise : rebaptisé « Mémoire-projet/stage » : 30 crédits.

**Grille Master en Expertise Comptable et Fiscale
2023-2024**

MASTER 1

		C	H
C2-M1-Q1	Droit comptable et législation	2	18
	Droit comptable et législation relative aux comptes annuels – Rappel comptabilité	2	18
C2-M1-Q2	Comptes consolidés	3	27
	Comptes consolidés et législation relative aux comptes consolidés	3	27
C2-M1-Q2	Principes de législation européenne	2	18
	Principes de législation européenne et normes internationales	2	18
C2-M1-Q1	Impôt des personnes physiques	3	27
	Impôt des personnes physiques	3	27
C2-M1-Q2	Impôt des sociétés	3	27
	Impôt des sociétés	3	27
C2-M1-Q1	Taxe sur la valeur ajoutée	3	27
	Taxe sur la valeur ajoutée	3	27
C2-M1-Q1	Douanes et Accises	2	18
	Douanes et Accises	2	18
C2-M1-Q2	Procédure fiscale	3	27
	Procédure fiscale	3	27
C2-M1-Q2	Droit fiscal européen et international	1	9
	Droit fiscal européen et international	1	9
C2-M1-Q2	Droit des sociétés et des associations	4	36
	Droit des sociétés et des associations	4	36
C2-M1-Q1	Valorisation, transmission et financement des entreprises	4	36
	Valorisation, transmission et financement des entreprises	4	36
C2-M1-Q1	Gestion d'équipe	4	36
	Gestion d'équipe, communication et mise en situation	4	36
C2-M1-Q2	Déontologie et lois anti-blanchiment	2	18
	Déontologie et lois anti-blanchiment Responsabilité des professionnels	2	18
C2-M1-Q1/2	Stage en immersion	24	
	Stage en immersion	24	

MASTER 2

		C	H
C2-M2-Q2	Comptabilité approfondie	3	27
	Comptabilité approfondie – cas spéciaux	3	27
C2-M2-Q2	Analyse financière et critique des comptes annuels	4	36
	Analyse financière et critique des comptes annuels	4	36
C2-M2-Q1	IPP	3	27
	IPP – Séminaires d'actualisation et approfondissement	3	27
C2-M2-Q2	ISOC	3	27
	Isoc – Séminaires d'actualisation et approfondissement	3	27
C2-M2-Q1	TVA	2	18
	TVA - Séminaires d'actualisation et approfondissement	2	18
C2-M2-Q1	Droit d'enregistrement et succession	2	18
	Droit d'enregistrement et succession – Fiscalité régionale et locale	2	18
C2-M2-Q1/2	Contrôle externe	5	45
	Contrôle externe	5	45
C2-M2-Q1	Contrôle internes	2	18
	Contrôle interne	2	18
C2-M2-Q2	Conseil et stratégie	4	36
	Conseil et stratégie – Management stratégique et digitalisation	4	36
C2-M2-Q2	Sociologie fiscale	2	18
	Sociologie fiscale (relations entre fiscalités, Etat et société)	2	18
C2-M2-Q1/2	Mémoire-projet / stage	30	
	Mémoire projet	30	